



ATTESTATION DE RESSOURCES

Je soussigné(e)

né(e) le à

demeurant

.....

ATTESTE SUR L'HONNEUR

- n'avoir AUCUNE RESSOURCE
- n'avoir pour SEULE RESSOURCE

.....

.....

Vu pour la LEGALISATION
de la signature de :

NOUMEA, le

POUR SERVIR ET VALOIR DE QUE DE DROIT

M.....

.....

NOUMEA, le

*POUR LE MAIRE ET PAR DELEGATION,
LE FONCTIONNAIRE MUNICIPAL*

En l'application de l'article 441-7 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement d'UN (1) an et d'une amende de 100.000FF (1.818.000F/CFP) ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice de l'application, le cas échéant des peines plus fortes prévues par le présent code et les lois spéciales, quiconque :

- 1° aura établi sciemment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts
- 2° aura falsifié ou modifié d'une façon quelconque une attestation ou un certificat originalement sincère,
- 3° aura fait sciemment usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.